



Déclaration impôts si PACS en Janvier

Par **caco75**, le **19/05/2009** à **14:02**

Bonjour,

Nous nous sommes pacsés avec mon ami le 16 Janvier 2008, j'ai lu à plusieurs reprises que l'on ne devait prendre en compte dans les déclarations individuelles que les mois pour lesquels nous avons réellement perçus notre paye. Ainsi si j'ai bien compris si nous avons signé un PACS courant Mai, nos deux déclarations individuelles n'auraient du prendre en compte que les mois de Janvier à Avril puis de Mai à Décembre pour notre déclaration commune.

Dans notre cas, doit-on quand même faire 3 déclarations et si oui quel est le revenu à déclarer pour les 16 jours de Janvier où nous n'étions pas pacsés ?

Merci par avance pour votre aide.
Caco75.